

DEPARTEMENT
DE
L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE : Narbonne



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

N° 2024-43M

COMMUNE de Saint Nazaire d'Aude

Arrêté municipal

AUTORISATION DE TRAVAUX ET DE VOIRIE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2211-1, L.2212-2, L.2213-1, L.2213-2, L.2213-3,

VU le Code de la route,

VU la demande de l'entreprise SOTRANASA en date du 24 juin 2024,

CONSIDERANT que dans le cadre des travaux de requalification et d'embellissement de la RD 124 en traversée de village, il y lieu de réaliser la dépose du réseau Télécom cuivre aérien.

CONSIDERANT qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire toutes mesures nécessaires pour régler la circulation et afin de prévenir tous les risques d'accident.

OBJET :
Travaux dépose
réseau
TELECOM cuivre
aérien

ARRETE

Article 1° : L'entreprise SOTRANASA est autorisée à effectuer, rue de la cave et avenue de la république, la dépose du réseau Télécom cuivre aérien, à compter du 15 juillet 2024
La circulation se fera de façon alternée manuellement. Le stationnement sera interdit rue de la cave et du numéro 111 au numéro 1 avenue de la république .

Article 2° : L'entreprise SOTRANASA sous sa responsabilité assurera la mise en place des panneaux de signalisation réglementaire pour permettre l'application de la présente décision.

Article 3° : Les infractions aux dispositions du présent arrêté qui sera publié et affiché dans les conditions habituelles, seront constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois.

Article 4°: Monsieur le Secrétaire Général de la Mairie, Monsieur le Commandant de la brigade territoriale de Ginestas et le Chef de Service de Police Municipale sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint Nazaire d'Aude, le 27 juin 2024

Le Maire,

Joël Hernandez

